

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 9 janvier 2017, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Madame Marjolaine Dubé D'Astous
Monsieur Martin Carrier
Madame Chantal Gendron
Monsieur Mario Gendron

Est absente : Madame Johanne Caron

Madame Mélanie Bélanger prend place à 20 h 20

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Résolution 01-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption

Résolution 02-17

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de Monsieur Mario Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement.

Adoptée

Procès-verbal, adoption

Résolution 03-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 soit approuvé et signé.

Adoptée

Procès-verbal, adoption

Résolution 04-17

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016 soit approuvé et signé.

Adoptée

Période réservée à l'assistance

Monsieur Sylvain Roch, propriétaire, de la Base de Plein Air présent à la séance demande aux membres du conseil s'il y aurait possibilité que la municipalité prolonge le réseau d'aqueduc pour desservir son entreprise touristique en eau potable. Le conseil municipal invite le propriétaire à faire cette demande par écrit.

Maintien de la Clinique de vaccination dans la municipalité

Résolution 05-17

Considérant que le CISSS Bas-Saint-Laurent a diminué le nombre de cliniques de vaccination antigrippales sur le territoire de la MRC de La Matapédia de 9 à seulement 3 (Causapscal, Amqui et Sayabec);

Considérant que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase a toujours bénéficié d'un service de vaccination sur son territoire;

Considérant qu'il est plus facile de déplacer une équipe de vaccination que de nombreuses personnes;

Considérant que pour être efficace, une campagne de vaccinations antigrippales doit rejoindre un maximum de clientèles vulnérables;

Considérant qu' un faible nombre de cliniques limitera la participation de la clientèle vulnérable, notamment celle des personnes âgées;

Considérant que plusieurs personnes recevant le vaccin sont susceptibles de rencontrer des difficultés de déplacements (tant par le transport que par leur capacité physique);

Considérant qu' aucune information préalable n'a été transmise à la municipalité par les dirigeants du CISSS afin de discuter des avenues possibles en termes d'organisation de la clinique;

Considérant que l'inscription à ces cliniques se fera via internet et qu'une partie importante de la population âgée ne maîtrise peu ou pas l'informatique;

En conséquence, sur une proposition de Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron, et résolu que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase signifie au CISSS son désaccord à la fermeture de la clinique sur son territoire et revendique le maintien de la clinique de vaccination sur le territoire tel qu'effectué au cours des dernières années.

Adoptée

Augmentation salariale 2017

Employés municipaux

Résolution 06-17

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu que l'augmentation salariale pour les employés soit de 1.2 %. La liste des salaires pour les employés concernés sera mise à jour.

Adoptée

Mandat au Service du génie municipal

Préparation de l'appel d'offres public

Rechargement de gravier du 7^e Rang Est et installation de glissières de sécurité sur une partie du Rang 6 Ouest N° dossier : AIRRL-2016-234A et AIRRL-2016-234B-Accord de principe

Résolution 07-17

Attendu que la municipalité a fait une demande d'aide financière le 3 juin 2016 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local;

Attendu que la municipalité a déposé deux projets dans le cadre de ce programme soit des travaux de rechargement de gravier du 7^e Rang Est et l'installation de glissières de sécurité sur une partie du 6^e Rang Ouest;

Attendu que la municipalité a reçu par lettres datées du 1^{er} décembre 2016 une confirmation que les projets déposés et analysés ont été jugés conformes aux modalités d'application du programme et admissibles à une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 50 % des coûts de réalisation du projet;

Pour tous ces motifs, il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité mandate le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la préparation d'un appel d'offres public pour la réalisation de cesdits projets.

Adoptée

Madame Mélanie Bélanger prend place à la table du conseil.

Logiciel et service en informatique par la MRC de La Matapédia

Résolution 08-17

Il est proposé par Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte l'installation de nouveaux logiciels et des services informatiques additionnels offerts par le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia.

Adoptée

Vente du lot 4 695 866 et résiliation d'une servitude de passage

Résolution 09-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité vende un terrain vacant connu et désigné comme étant le numéro 4 695 866 du Cadastre du Québec à Monsieur Origène Dufour pour la somme d'UN DOLLAR (1,00) \$.

- Qu'** une servitude de passage a été consentie en faveur de la municipalité aux termes de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Matapédia le 5 mars 1968;
- Que** la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase renonce à la servitude de passage;
- Que** l'acheteur s'engage à payer les frais d'honoraires professionnels pour l'acquisition du terrain.
- Que** Monsieur Jean-Marc Dumont, maire et madame Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase tous les documents relatifs à cette vente.

Cette résolution abroge la résolution 141-09

Adoptée

Déneigement avec le tracteur-souffleur
Chemin pour se rendre à la patinoire
Résolution 10-17

Il est proposé par la conseillère Chantal Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte de faire déneiger un chemin par le tracteur-souffleur pour se rendre à la patinoire.

Adoptée

Déneigement du Rang 8 Est après le numéro d'immeuble 70
Résolution 11-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement de procéder au déneigement du Rang 8 Est après le numéro d'immeuble 70 pour donner accès au propriétaire à sa nouvelle résidence secondaire.

Adoptée

Correspondance
Offre pour tracteur Inter Hydro 186
Résolution 12-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte de vendre le tracteur Inter Hydro 186 au montant de 2 500 \$ à Les Entreprises Yvon D'Astous et Fils inc.

Adoptée

Comptes du mois
Résolution 13-17

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
ADMINISTRATION			
Fonds d'inf. foncier	3107563	Avis de mutation	16.00 \$
MarjoD-D'Astous	20161215	Bonbons parade de St-Noël	9.20 \$
PG Solutions	CESA20669	Contrat d'entretien 2017	4 874.95 \$
FQM	86026	Frais colis par Dicom	41.26 \$
MatériauxG. Ouellet	111627	équerre, vis, rampe, cèdre, seuil	99.15 \$
MatériauxG. Ouellet	112003	boulons en U	36.70 \$
MRC Matapédia	16943	mise à jour, service évaluation	3 184.09 \$
TOTAL			8 261.35 \$
VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE			
Pétroles BSL	424972	huile fournaise	495.05 \$
TOTAL			495.05 \$
DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			
Wilfrid Ouellet inc.	702349843	Outil, bouchon, joint	111.50 \$
Wilfrid Ouellet inc.	702349882	Fusil à graisser	36.56 \$
Wilfrid Ouellet inc.	702349845	Nett à freins, extracteur	95.85 \$
Centre du camion J.L.	FD01825	Moteur de chaufferette	145.66 \$

Centre du camion J.L.	FD02005	jauge compteuse western	324.76 \$
Centre du camion J.L.	FD02363	radio Panasonic tracteur TV145	184.86 \$
Auto Parts Plus	325135871	Interrupteur bascule	22.36 \$
René Turcotte	696074	souder chaises, pine de tracteur	252.02 \$
Les Pétroles BSL	43133689	Diesel	400.76 \$
Les Pétroles BSL	43424990	Diesel	3 080.55 \$
Les Pétroles BSL	43530517	diesel	3 214.10 \$
Les Pétroles BSL	43213067	Diesel	1 918.47 \$
Performance Rimouski	FC00034201	Bushing, drive	87.68 \$
Performance Rimouski	FC00034210	Gasket	38.45 \$
Matériaux G. Ouellet	111649	Trappe à souris	14.69 \$
Carquest Amqui	492231	Guenille,élastique, nett-mains	86.07 \$
Carquest Amqui	359829	filtrer à huile et air tracteur	357.13 \$
Carquest Amqui	359831	filtrer à huile	22.70 \$
Carquest Amqui	359828	filtrer à air	155.87 \$
André Roy Électrique	7207	Relampage	125.51 \$
Services Francis Briand	2495	Changer bearings, seal,gasket	2 127.90 \$
Services Francis Briand	2496	problème hydraulique TV140	420.81 \$
Alimentat.St-Damase	322086	essence GMC	50.03 \$
CentreduCamion Denis	ff01534	prestone pour Sterling	114.18 \$
Entr. Yvon D'Astous	4785	hose et pièces	35.13 \$
TOTAL			13 423.60 \$
AQUEDUC ET ÉGOUT			
Chemaction	55544	Succion rigide, PVC	535.78 \$
TOTAL			535.78 \$
RÉCUPÉRATION ET ORDURES			
Conciergerie Amqui	132498	collecte et transport matières	1 874.38 \$
TOTAL			1 874.38 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME			
TOTAL			0.00 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE			
Les Pétroles BSL	43133698	huile Fournaise salle	318.68 \$
Les Pétroles BSL	43424981	huile Fournaise salle	366.85 \$
Aliment. St-Damase	325975	sacs glad	5.39 \$
TOTAL			690.92 \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT			
Magnor	600479	Inspection UV	4 542.06 \$
Les Architectes Goulet et Lebel	3222	Centre communautaire	2 161.53 \$
TOTAL			6 703.59 \$
<i>TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT</i>			<i>25 281.08 \$</i>
<i>TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT</i>			<i>6 703.59 \$</i>
GRAND TOTAL DU MOIS			<u>31 984.67 \$</u>

COMPTES PAYÉS DÉCEMBRE 2016

<i>FOURNISSEUR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>DÉTAILS</i>
SALAIRE BRUT	3 843,14 \$	administration
Rémunération élus	7 835,48 \$	législation
Postes Canada	402,45 \$	média-poste, timbres
Hydro-Québec	2 773,19 \$	électricité
Télus	23,99 \$	téléphone édifices municipaux
TOTAL	<u>14 878.25 \$</u>	

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Chantal Gendron et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Adoptée

Les Architectes Goulet et Lebel

Facture 3222

Résolution 14-17

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels en architecture;

Attendu que la municipalité a octroyé par la résolution N° 187-16 un contrat pour services professionnels en architecture à Les Architectes Goulet et Lebel pour le projet de construction d'une nouvelle salle communautaire;

Pour ces motifs, il est proposé Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité paie la facture No 3222 à Les Architectes Goulet et Lebel au montant de 2 161,53 \$ taxes incluses pour services professionnels dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle communautaire. Cette dépense sera financée à même le Programme PIQM, sous-volet 5.1 RÉCIM (dossier numéro 557915).

Adoptée

Magnor inc.

Facture 600479

Résolution 15-17

Il est proposé par Madame Mélanie Bélanger, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité paie la facture N° 600479 à Magnor inc. au montant de 4 542.06 \$ taxes incluses pour la mise à niveau des réacteurs UV. Cette dépense sera financée à même le programme de la TECQ 2014-2018 à la priorité 1.

Adoptée

Levée de la réunion

Résolution 16-17

Il est proposé par Mario Gendron de clore la séance à 22 h 22.

Adoptée

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire